



Saint-Luc
Liège
école
supérieure
des arts

VALORISATION DE CRÉDITS ACQUIS DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT OU UNE AUTRE ORIENTATION

Formulaire de demande
à joindre au formulaire d'inscription

Les descriptifs des cours et les bulletins de notes justifiant la réussite des cours suivis doivent être joints à la demande. Les demandes incomplètes ne seront pas traitées.

Par la présente, je souhaite introduire une demande de valorisation de crédits :

NOM :

PRÉNOM :

ORIENTATION :

Année d'études :

Je déclare

- Que toutes les informations et documents fournis sont corrects et véritables
- Avoir été prévenu(e) que toute fausse déclaration ou falsification dans la constitution de mon dossier d'admission ou d'inscription est constitutive de fraude à l'inscription.

Date :

Signature de l'étudiant :

Précédée de la mention « lu et approuvé »

1. Cours de Saint-Luc à valoriser - Intitulé :	Code	Crédits	Heures	À joindre à la demande	Décision : accepté/refusé case réservée à l'ESA (motif) ↓	
	Le/les bulletin(s) prouvant la réussite des cours accompagné(s) du/des descriptif(s) de cours.		
Sur base du/des cours suivant(s) - Intitulé(s) :			
2. Cours de Saint-Luc à valoriser - Intitulé :	Code	Crédits	Heures	À joindre à la demande	Décision : accepté/refusé case réservée à l'ESA (motif) ↓	
	Le/les bulletin(s) prouvant la réussite des cours accompagné(s) du/des descriptif(s) de cours.		
Sur base du/des cours suivant(s) - Intitulé(s) :			
3. Cours de Saint-Luc à valoriser - Intitulé :	Code	Crédits	Heures	À joindre à la demande	Décision : accepté/refusé case réservée à l'ESA (motif) ↓	
	Le/les bulletin(s) prouvant la réussite des cours accompagné(s) du/des descriptif(s) de cours.		
Sur base du/des cours suivant(s) - Intitulé(s) :			

4. Cours de Saint-Luc à valoriser - Intitulé :	Code	Crédits	Heures	À joindre à la demande	Décision : accepté/refusé case réservée à l'ESA (motif) ↓	
	Le/les bulletin(s) prouvant la réussite des cours accompagné(s) du/des descriptif(s) de cours.		
Sur base du/des cours suivant(s) - Intitulé(s) :			
5. Cours de Saint-Luc à valoriser - Intitulé :	Code	Crédits	Heures	À joindre à la demande	Décision : accepté/refusé case réservée à l'ESA (motif) ↓	
	Le/les bulletin(s) prouvant la réussite des cours accompagné(s) du/des descriptif(s) de cours.		
Sur base du/des cours suivant(s) - Intitulé(s) :			
6. Cours de Saint-Luc à valoriser - Intitulé :	Code	Crédits	Heures	À joindre à la demande	Décision : accepté/refusé case réservée à l'ESA (motif) ↓	
	Le/les bulletin(s) prouvant la réussite des cours accompagné(s) du/des descriptif(s) de cours.		
Sur base du/des cours suivant(s) - Intitulé(s) :			

L'étudiant aura connaissance des décisions de valorisation de crédits/dispenses via son PAE (Programme Annuel d'Études).

Les motifs pouvant être mentionnés dans la case décision correspondent à :

1. Le contenu du cours suivi et les compétences développées ne sont pas équivalents au contenu et compétences du cours que l'étudiant souhaite valoriser ;
2. Le nombre de crédits acquis est insuffisant pour pouvoir être considéré comme équivalent ;
3. Le dossier remis par l'étudiant est incomplet et insuffisant pour permettre à la Commission programme d'apprécier le contenu et les compétences développées au sein du cours suivi ;
4. La demande de valorisation doit porter sur l'entièreté du cours, elle ne peut pas être partielle ;
5. Seuls les cours suivis de l'enseignement supérieur peuvent être valorisés ;
6. Le programme d'études d'un étudiant qui accède, via une admission personnalisée à une année diplômante, ne peut comptabiliser moins de 60 crédits ;
7. Les crédits présents à la valorisation n'ont pas été acquis par l'étudiant.

8.
.....
.....

9.
.....
.....

**Procès-verbal de la Commission Programme
(à compléter par l'ESA)**

Sur base des documents fournis par l'étudiant et/ou des tests effectués, la Commission programme s'est réunie ce et a pris décision. Celle(s)-ci est/sont notifiée(s), et en cas de refus motivée(s), en regard de chaque cours ayant fait l'objet d'une demande de valorisation (deux dernières colonnes : pages 2 et 3)

Signature des membres de la Commission Programme